

**Marie-Christine DALLOZ**

Député du Jura  
Conseillère Départementale  
de Moirans en Montagne

Références: ELP/140-21-12-15

Madame Claude Changarnier  
Présidente de Vélo qui Rit  
207, Chemin de Bel Air  
39000 Lons-Le-Saunier

Paris, le 21 décembre 2015

Madame la Présidente,

Votre courrier du 14 décembre concernant les propos que j'ai tenus sur l'indemnité kilométrique vélo lors des débats sur le projet de loi de finances rectificatif m'est bien parvenu.

J'ai étudié votre correspondance avec tout l'intérêt qu'elle mérite.

J'ai pris bonne note de vos propos et des arguments avancés.

Je vous rappelle tout d'abord que je suis élue de la 2<sup>ème</sup> circonscription du Jura qui comporte 159 communes du Haut Jura et les cantons de Moirans en Montagne, de Champagnole, de Morez, de Saint-Claude et de Saint-Lupicin.

Je tiens à vous préciser que, lors des débats du 1 décembre 2015 je n'ai en aucun cas voulu minimiser la pratique du vélo dans notre département de nature. J'ai simplement indiqué qu'en période hivernale dans le Haut-Jura, la pratique du vélo était moins fréquente que dans les grandes agglomérations.

Lors des débats, le gouvernement a proposé par voie d'amendement de réduire le montant de l'indemnité kilométrique vélo à 200 euros par an et par salarié, **comme c'est d'ailleurs le cas pour les indemnités kilométriques voiture**. Il a d'ailleurs argumenté ses propos d'un calcul « à 25 centimes du kilomètre, 200 euros, cela fait 800 kilomètres. Si l'on travaille 200 jours, cela fait 4 kilomètres par jour ». Il a également proposé d'inclure cette indemnité dans le plafond d'exonération sociale et fiscale prévue pour les frais de carburant pris en charge par l'employeur. Cette mesure a été repoussée.

Concernant les réactions suscitées par mes propos, en réponse au courrier que vous m'avez adressé et sans connaître l'identité des auteurs, je vous précise à toutes fins utiles que je ne dispose ni de voiture de fonction, ni de chauffeur. J'effectue 45000 km par an en voiture, l'équivalent à vélo serait particulièrement difficile.

De plus, votre proposition de mettre en œuvre une politique cyclable relève comme vous devez le savoir de la compétence des mairies, des communautés de communes et des départements sur les axes structurants et non de celle d'un député. Vous pouvez par conséquent leur transmettre toute demande éventuelle qui vous jugerez utile.

Enfin, je constate avec plaisir que les membres de vos associations utilisent quotidiennement le vélo comme mode de transport pour se rendre à leur travail, c'est une réelle chance. Pour autant, il serait intéressant de disposer des données statistiques afin de connaître précisément le nombre de salariés qui utilisent ce mode de transport pour effectuer les trajets quotidiens domicile-travail.

Pour répondre à votre aimable invitation, je vous suggère par exemple d'effectuer tous les jours à vélo à assistance électrique le trajet Saint-Claude-Septmoncel ou Septmoncel-Saint-Claude, en effet de nombreux salariés effectuent au quotidien ce trajet pour se rendre au travail. Vous pourrez constater que ce n'est peut-être pas le moyen de transport le plus adapté compte tenu de la déclivité du trajet.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma sincère considération.

*Bien cordialement*

**Marie-Christine DALLOZ**



**Député du Jura**